



Nouveaux aliments et ingrédients alimentaires pouvant être mis sur le marché conformément aux règlements (CE) n°258/97¹ et 2015/2283²

État: 10 septembre 2020

Toutes les denrées alimentaires qui peuvent être mises sur le marché en Europe selon les règlements (CE) n° 258/97 et 2015/2283 relatifs aux nouveaux aliments sont également commercialisables en Suisse en manière générale (exceptées les denrées génétiquement modifiées), à la condition que les dispositions de l'annexe 1 de l'Ordonnance du DFI sur les nouvelles sortes de denrées alimentaires (RS 817.022.2) soient respectées, c'est-à-dire celles de chaque décision d'exécution, respectivement de la liste de l'Union.

Chaque décision d'exécution peut être directement téléchargée depuis les tableaux suivants dans chaque partie:

Partie I	Autorisations de la Commission européenne selon l'art. 6, al. 1 du règlement n° 2015/2283.
Partie II	Autorisations de la Commission européenne selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 4, al. 2 du règlement n° 258/97.
Partie III	Autorisations des États membres selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 4, al. 2, du règlement (CE) n° 258/97
Partie IV	Notifications des États membres selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 5 du règlement (CE) n° 258/97

Attention : Ces listes sont actualisées régulièrement. Elles constituent seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique.

Partie I: Autorisations de la Commission européenne selon l'art. 6, al. 1 du règlement n° 2015/2283.

Selon l'article 6, alinéa 1 du règlement (CE) n°2015/2283, la Commission établit et met à jour une liste de l'Union faisant apparaître les nouveaux aliments autorisés à être mis sur le marché dans l'Union, qui figure dans l'annexe du règlement (CE) n°2017/2470³.

Les denrées alimentaires génétiquement modifiées selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées (ODAIGM, RS 817.022.51) en Suisse sont exceptées de la réglementation sur les nouveaux aliments.

Comme les données concernant les décisions ne figurent pas dans la [liste de l'Union](#) depuis le 1^{er} janvier 2018, elles peuvent être directement téléchargées depuis ce tableau :

¹ Règlement (CE) n°258/97 du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 1997 relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires, JO L 43 du 14.02.1997, p. 1.

² Règlement (CE) n°2015/2283 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments, modifiant le règlement (CE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n°1852/2001 de la Commission, JO L 327 du 11.12.2015, p. 1.

³ Règlement (CE) n° 2017/2470 de la Commission du 20 décembre 2017 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments, JO L 351 du 30.12.2017, p. 72.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Poudre de champignons contenant de la vitamine D ₂	Règlement d'exécution (UE) 2020/1163 de la Commission du 6 août 2020 autorisant la mise sur le marché de poudre de champignons contenant de la vitamine D₂ en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 258 du 7.8.2020, p. 1
Extrait protéique de rein de porc <i>(modification des conditions d'utilisation)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/973 de la Commission du 6 juillet 2020 autorisant une modification des conditions d'utilisation du nouvel aliment «extrait protéique de rein de porc» et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470
Infusion de feuilles du caféier <i>Coffea arabica</i> L. et/ou <i>Coffea canephora</i> Pierre ex A. Froehner <i>(aliment traditionnel)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/917 de la Commission du 1er juillet 2020 autorisant la mise sur le marché d'une infusion de feuilles du caféier <i>Coffea arabica</i> L. et/ou <i>Coffea canephora</i> Pierre ex A. Froehner en tant qu'aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470, JO L 209 du 2.7.2020, p. 10
Xylo-oligosaccharides <i>(extension de l'utilisation)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/916 de la Commission du 1er juillet 2020 autorisant l'extension de l'utilisation des xylo-oligosaccharides en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 209 du 2.7.2020, p. 6
Poudres partiellement dégraissées de graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2020/500 de la Commission du 6 avril 2020 autorisant la mise sur le marché de poudres partiellement dégraissées de graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 109 du 7.4.2020, p. 2
Lacto-N-tétraose	Règlement d'exécution (UE) 2020/484 de la Commission du 2 avril 2020 autorisant la mise sur le marché du lacto-N-tétraose en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 103 du 3.4.2020, p. 3
Rectification la liste de l'Union : «Huile de <i>Schizochytrium</i> sp. (T18)» <i>(modification de la spécification)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/478 de la Commission du 1er avril 2020 portant rectification du règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments, JO L 102 du 2.4.2020, p. 1
Extrait de germe de blé (<i>Triticum aestivum</i>) riche en spermidine <i>(modification des spécifications)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/443 de la Commission du 25 mars 2020 autorisant la modification des spécifications du nouvel aliment «extrait de germe de blé (<i>Triticum aestivum</i>) riche en spermidine» conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 92 du 26.3.2020, p. 7
Pulpe de cacao (<i>Theobroma cacao</i> L.), de son jus et de son jus concentré <i>(aliment traditionnel)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/206 de la Commission du 14 février 2020 autorisant la mise sur le marché de la pulpe de cacao (<i>Theobroma cacao</i> L.), de son jus et de son jus concentré en tant qu'aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470, JO L 43 du 17.2.2020, p. 66
Graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) <i>(Extension de l'utilisation, modification des conditions d'utilisation et des exigences spécifiques d'étiquetage)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2020/24 de la Commission du 13 janvier 2020 autorisant une extension de l'utilisation des graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel aliment et la modification des conditions d'utilisation et des exigences spécifiques d'étiquetage des graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 8, 14.1.2020, p12

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Chlorure de nicotinamide riboside	Règlement d'exécution (UE) 2020/16 de la Commission du 10 janvier 2020 autorisant la mise sur le marché de chlorure de nicotinamide riboside en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 7 du 13.1.2020, p. 6
Huile de graine de coriandre (<i>Coriandrum sativum</i>) (<i>modification des spécifications</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/2165 de la Commission du 17 décembre 2019 autorisant la modification des spécifications du nouvel aliment que constitue l'huile de graine de coriandre (<i>Coriandrum sativum</i>) conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 328 du 18.12.2019, p. 81
Mélange 2'-fucosyllactose/ difucosyllactose	Règlement d'Exécution (UE) 2019/1979 de la Commission du 26 novembre 2019 autorisant la mise sur le marché du mélange 2'-fucosyllactose/difucosyllactose en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 308 du 29.11.2019, p. 62
Phénylcapsaïcine	Règlement d'exécution (UE) 2019/1976 de la Commission du 25 novembre 2019 autorisant la mise sur le marché de la phénylcapsaïcine en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 308 du 29.11.2019, p. 40
Isolat de protéines de lactosérum doux de lait de bovin (<i>extension de l'utilisation</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/1686 de la Commission du 8 octobre 2019 autorisant l'extension de l'utilisation de l'isolat de protéines de lactosérum doux de lait de bovin en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 258 du 9.10.2019, p. 13
Lacto-N-néotétraose produit avec la souche d' <i>Escherichia coli</i> K-12 (<i>modification des spécifications</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/1314 de la Commission du 2 août 2019 autorisant la modification des spécifications du nouvel aliment «lacto-N-néotétraose» produit avec la souche d'<i>Escherichia coli</i> K-12 en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 205 du 5.8.2019, p. 4
Bétaïne	Règlement d'exécution (UE) 2019/1294 de la Commission du 1er août 2019 autorisant la mise sur le marché de la bêtaïne en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 204 du 2.8.2019, p. 16
Rectification la liste de l'Union : « <i>extrait d'Echinacea purpurea</i> obtenu à partir de cultures cellulaires» (<i>dénomination et l'exigence d'étiquetage spécifique</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/1272 de la Commission du 29 juillet 2019 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments ainsi que la décision d'exécution (UE) 2017/2078 autorisant une extension de l'utilisation des bêta-glucanes de levure en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 201 du 30.7.2019, p. 3
Bêta-glucanes de levure (<i>extension de l'utilisation</i>)	
Biomasse de levures de <i>Yarrowia lipolytica</i>	Règlement d'exécution (UE) 2019/760 de la Commission du 13 mai 2019 autorisant la mise sur le marché de biomasse de levures de <i>Yarrowia lipolytica</i> en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 125 du 14.5.2019, p. 13

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
D-Ribose	Règlement d'exécution (UE) 2019/506 de la Commission du 26 mars 2019 autorisant la mise sur le marché du D-ribose en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 85 du 27.3.2019, p. 11
Huile de graine de coriandre (<i>Coriandrum sativum</i>) (<i>modification des spécifications</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/456 de la Commission du 20 mars 2019 autorisant la modification des spécifications du nouvel aliment que constitue l'huile de graine de coriandre (<i>Coriandrum sativum</i>) conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 79 du 21.3.2019, p. 13
2'-fucosyllactose produit avec la souche d' <i>Escherichia coli</i> K-12 (<i>modification des spécifications</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/388 de la Commission du 11 mars 2019 autorisant la modification des spécifications du nouvel aliment «2'-fucosyllactose produit avec la souche d'<i>Escherichia coli</i> K-12» en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 70 du 12.3.2019, p. 21
Huile extraite de <i>Schizochytrium</i> sp. (ATCC PTA-9695) (<i>extension de l'utilisation et modification de la dénomination et de l'exigence d'étiquetage spécifique</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/387 de la Commission du 11 mars 2019 autorisant une extension de l'utilisation de l'huile extraite de <i>Schizochytrium</i> sp. (ATCC PTA-9695) en tant que nouvel aliment ainsi que la modification de la dénomination et de l'exigence d'étiquetage spécifique de l'huile extraite de <i>Schizochytrium</i> sp. (ATCC PTA-9695) en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 70 du 12.3.2019, p. 17
Huile d' <i>Allanblackia</i> (<i>extension de l'utilisation</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/110 de la Commission du 24 janvier 2019 autorisant une extension de l'utilisation de l'huile d'<i>Allanblackia</i> en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 23 du 25.1.2019, p. 11
Huile extraite de <i>Schizochytrium</i> sp. (<i>extension de l'utilisation</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/109 de la Commission du 24 janvier 2019 autorisant une extension de l'utilisation de l'huile extraite de <i>Schizochytrium</i> sp. en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 23 du 25.1.2019, p. 7
Extrait lipidique de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>) (<i>modification des spécifications</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2019/108 de la Commission du 24 janvier 2019 autorisant la modification des spécifications du nouvel ingrédient alimentaire «extrait lipidique de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>)» en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 23 du 25.1.2019, p. 4
Sirop de <i>Sorghum bicolor</i> (L.) Moench (<i>aliment traditionnel</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2018/2017 de la Commission du 18 décembre 2018 autorisant la mise sur le marché du sirop de <i>Sorghum bicolor</i> (L.) Moench en tant qu'aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 323 du 19.12.2018, p. 4
Grains décortiqués de <i>Digitaria exilis</i> (<i>aliment traditionnel</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2018/2016 de la Commission du 18 décembre 2018 autorisant la mise sur le marché des grains décortiqués de <i>Digitaria exilis</i> en tant qu'aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 323 du 19.12.2018, p. 1

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Baies de <i>Lonicera caerulea</i> L. <i>(aliment traditionnel)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1991 de la Commission du 13 décembre 2018 autorisant la mise sur le marché des baies de <i>Lonicera caerulea</i> L. en tant qu'aliment traditionnel en provenance d'un pays tiers en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 320 du 17.12.2018, p. 22
Xylo-oligosaccharides	Règlement d'exécution (UE) 2018/1648 de la Commission du 29 octobre 2018 autorisant la mise sur le marché de xylo-oligosaccharides en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 275 du 6.11.2018, p. 1–6
Hydrolysats de membrane d'œuf	Règlement d'exécution (UE) 2018/1647 de la Commission du 31 octobre 2018 autorisant la mise sur le marché d'hydrolysats de membrane d'œuf en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 274 du 5.11.2018, p. 51–55
Concentré peptidique de crevette raffiné	Règlement d'exécution (UE) 2018/1633 de la Commission du 30 octobre 2018 autorisant la mise sur le marché de concentré peptidique de crevette raffiné en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 272 du 31.10.2018, p. 29–34
Isolat de protéines de lactosérum doux de lait de bovin	Règlement d'exécution (UE) 2018/1632 de la Commission du 30 octobre 2018 autorisant la mise sur le marché de l'isolat de protéines de lactosérum doux de lait de bovin en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 272 du 31.10.2018, p. 23–28
Poudre d'extrait de canneberge	Règlement d'exécution (UE) 2018/1631 de la Commission du 30 octobre 2018 autorisant la mise sur le marché de poudre d'extrait de canneberge en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 272 du 31.10.2018, p. 17–22
Lactitol <i>(modification concernant les conditions d'utilisation)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1293 de la Commission du 26 septembre 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du nouvel aliment «lactitol», JO L 243 du 27.9.2018, p. 2
Parties aériennes séchées de <i>Hoodia parviflora</i>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1133 de la Commission du 13 août 2018 autorisant la mise sur le marché de parties aériennes séchées de <i>Hoodia parviflora</i> en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 205 du 14.8.2018, p. 18–22
Zéaxanthine de synthèse <i>(changement de la dénomination et de l'exigence d'étiquetage spécifique)</i>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1132 de la Commission du 13 août 2018 autorisant le changement de la dénomination et de l'exigence d'étiquetage spécifique du nouvel aliment «zéaxanthine» en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 205 du 14.8.2018, p. 15–17

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Chlorure de 1-méthylnicotinamide	Règlement d'exécution (UE) 2018/1123 de la Commission du 10 août 2018 autorisant la mise sur le marché du chlorure de 1-méthylnicotinamide en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 204 du 13.8.2018, p. 41–45
Sel disodique de pyrroloquinoléine-quinone	Règlement d'exécution (UE) 2018/1122 de la Commission du 10 août 2018 autorisant la mise sur le marché de sel disodique de pyrroloquinoléine-quinone en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 204 du 13.8.2018, p. 36–40
Huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp.	Règlement d'exécution (UE) 2018/1032 de la Commission du 20 juillet 2018 autorisant une extension de l'utilisation de l'huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp. en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 185 du 23.07.2018, p. 9
Levure de boulanger (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>) traitée par UV (<i>extension de l'utilisation</i>)	Règlement d'exécution (UE) 2018/1018 de la Commission du 18 juillet 2018 autorisant une extension de l'utilisation de la levure de boulanger (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>) traitée par UV en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 183 du 19.7.2018, p. 9
Champignons traités aux UV	Règlement d'exécution (UE) 2018/1011 de la Commission du 17 juillet 2018 autorisant une extension des niveaux d'utilisation des champignons traités aux UV en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 181 du 18.07.2018, p. 4
Hydrolysats du lysozyme de blanc d'œuf de poule	Règlement d'exécution (UE) 2018/991 de la Commission du 12 juillet 2018 autorisant la mise sur le marché de l'hydrolysats du lysozyme de blanc d'œuf de poule en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 177 du 13.07.2018, p. 9
<i>Cynanchum wilfordii</i> Hemsley, <i>Phlomis umbrosa</i> Turcz. et <i>Angelica gigas</i> Nakai	Règlement d'exécution (UE) 2018/469 de la Commission du 21 mars 2018 autorisant la mise sur le marché d'un extrait des racines de trois plantes (<i>Cynanchum wilfordii</i> Hemsley, <i>Phlomis umbrosa</i> Turcz. et <i>Angelica gigas</i> Nakai) en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 79 du 22.03.2018, p. 11
L-Ergothionéine	Règlement d'exécution (UE) 2018/462 de la Commission du 20 mars 2018 autorisant une extension de l'utilisation de la L-ergothionéine en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 78 du 21.03.2018, p. 11
Extrait riche en taxifoline	Règlement d'exécution (UE) 2018/461 de la Commission du 20 mars 2018 autorisant une extension de l'utilisation de l'extrait riche en taxifoline en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission, JO L 78 du 21.03.2018, p. 7

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Phlorotannins d' <i>Ecklonia cava</i>	Règlement d'exécution (UE) 2018/460 de la Commission du 20 mars 2018 autorisant la mise sur le marché des phlorotannins d'<i>Ecklonia cava</i> en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission JO L 78 du 21.03.2018, p. 2

Partie II: Autorisations de la Commission européenne selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 4, al. 2 du règlement n° 258/97.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Acide N-acétyl-D-neuraminique	Décision d'exécution (UE) 2017/2375 de la Commission du 15 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de l'acide N-acétyl-D-neuraminique en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 337 du 19.12.2017, p. 63-67.
Hydroxytyrosol	Décision d'exécution (UE) 2017/2375 de la Commission du 14 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de l'hydroxytyrosol en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 337 du 19.12.2017, p. 56-59.
Huile extraite du <i>Calanus finmarchicus</i>	Décision d'exécution (UE) 2017/2353 de la Commission du 14 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de l'huile extraite du <i>Calanus finmarchicus</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 336 du 16.12.2017, p. 45-48.
Graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Décision d'exécution (UE) 2017/2354 de la Commission du 14 décembre 2017 autorisant une extension de l'utilisation des graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 336 du 16.12.2017, p. 49-51.
Champignons traités aux UV	Décision d'exécution (UE) 2017/2355 de la Commission du 14 décembre 2017 autorisant la mise sur le marché de champignons traités aux UV en tant que nouvel aliment en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 336 du 16.12.2017, p. 52-54.
Bêta-glucanes de levure	Décision d'exécution (UE) 2017/2078 de la Commission du 10 novembre 2017 autorisant une extension de l'utilisation des bêta-glucanes de levure en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 295 du 14.11.2017, p. 77-80.
Extrait riche en taxifoline	Décision d'exécution (UE) 2017/2079 de la Commission du 10 novembre 2017 autorisant la mise sur le marché de l'extrait riche en taxifoline en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 295 du 14.11.2017, p. 81-85.
L-Ergothionéine	Décision d'exécution (UE) 2017/1281 de la Commission du 13 juillet 2017 autorisant la mise sur le marché de la L-ergothionéine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 184 du 15.7.2017, p. 65-68.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Lactitol	Décision d'exécution (UE) 2017/450 de la Commission du 13 mars 2017 autorisant la mise sur le marché du lactitol en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 69 du 15.3.2017, p. 31
Extrait de fèves de soja fermentées	Décision d'exécution (UE) 2017/115 de la Commission du 20 janvier 2017 autorisant la mise sur le marché de l'extrait de fèves de soja fermentées en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 18 du 24.1.2017, p. 50.
Silicium organique (monométhylsilanetriol)	Décision d'exécution (UE) 2016/1344 de la Commission du 4 août 2016 autorisant la mise sur le marché du silicium organique (monométhylsilanetriol) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 213 du 6.8.2016, p. 12.
trans-Resvératrol	Décision d'exécution (UE) 2016/1190 de la Commission du 19 juillet 2016 autorisant la mise sur le marché du trans-resvératrol en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 196 du 21.7.2016, p. 53.
Lait traité aux UV	Décision d'exécution (UE) 2016/1189 de la Commission du 19 juillet 2016 autorisant la mise sur le marché de lait traité aux UV en tant que nouvel aliment en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 196 du 21.7.2016, p. 50.
Extrait lipidique de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>)	Décision d'exécution (UE) 2016/598 de la Commission du 14 avril 2016 autorisant une extension de l'utilisation d'extrait lipidique de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 103 du 19.4.2016, p. 34.
Pain traité aux UV	Décision d'exécution (UE) 2016/398 de la Commission du 16 mars 2016 autorisant la mise sur le marché de pain traité aux UV en tant que nouvel aliment en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 73 du 18.3.2016, p. 107.
Lacto-N-néotétraose	Décision d'exécution (UE) 2016/375 de la Commission du 11 mars 2016 autorisant la mise sur le marché du lacto-N-néotétraose en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 70 du 16.3.2016, p. 22.
2'-O-fucosyllactose	Décision d'exécution (UE) 2016/376 de la Commission du 11 mars 2016 autorisant la mise sur le marché du 2'-O-fucosyllactose en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 70 du 16.3.2016, p. 27.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Huile raffinée de graines de <i>Buglossoides arvensis</i>	Décision d'exécution (UE) 2015/1290 de la Commission du 23 juillet 2015 autorisant la mise sur le marché d'huile raffinée de graines de <i>Buglossoides arvensis</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 198 du 28.7.2015, p. 22.
Produits laitiers traités thermiquement fermentés avec <i>Bacteroides xylanisolvens</i> (DSM 23964)	Décision d'exécution (UE) 2015/1291 de la Commission du 23 juillet 2015 autorisant la mise sur le marché de produits laitiers traités thermiquement fermentés avec <i>Bacteroides xylanisolvens</i> (DSM 23964) en tant que nouveaux aliments en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 198 du 28.7.2015, p. 26.
Flavonoïdes issus de <i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Décision d'exécution (UE) 2015/1213 de la Commission du 22 juillet 2015 autorisant une extension des utilisations de flavonoïdes issus de <i>Glycyrrhiza glabra</i> L. en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 196 du 24.7.2015, p. 19.
Huile à teneur élevée en DHA et en EPA extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp.	Décision d'exécution (UE) 2015/546 de la Commission du 31 mars 2015 autorisant une extension de l'utilisation de l'huile à teneur élevée en DHA et en EPA extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp. en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 90 du 2.4.2015, p. 11.
Huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp. (ATCC PTA-9695)	Décision d'exécution (UE) 2015/545 de la Commission du 31 mars 2015 autorisant la mise sur le marché d'huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp. (ATCC PTA-9695) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 90 du 2.4.2015, p. 7.
<i>Clostridium butyricum</i> (CBM 588)	Décision d'exécution 2014/907/UE de la Commission du 11 décembre 2014 autorisant la mise sur le marché de <i>Clostridium butyricum</i> (CBM 588) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 359 du 16.12.2014, p. 153.
Copolymère du méthoxyéthène et du furane-2,5-dione	Décision d'exécution 2014/905/UE de la Commission du 11 décembre 2014 autorisant la mise sur le marché du copolymère du méthoxyéthène et du furane-2,5-dione en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 358 du 13.12.2014, p. 47.
Huile de chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Décision d'exécution 2014/890/UE de la Commission du 8 décembre 2014 autorisant la mise sur le marché de l'huile de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 353 du 10.12.2014, p. 15.
Huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp.	Décision d'exécution 2014/463/UE de la Commission du 14 juillet 2014 portant autorisation de mise sur le marché d'une huile extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sp. en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les décisions 2003/427/CE et 2009/778/CE, JO L 209 du 16.7.2014, p. 55.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Protéines de graines de colza	Décision d'exécution 2014/424/UE de la Commission du 1er juillet 2014 autorisant la mise sur le marché des protéines de graines de colza en tant que nouvel ingrédient alimentaire au titre du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 196 du 3.7.2014, p. 27.
Citicoline	Décision d'exécution 2014/423/UE de la Commission du 1er juillet 2014 autorisant la mise sur le marché de la citicoline en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 196 du 3.7.2014, p. 24.
Levure de boulanger traitée par UV (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>)	Décision d'exécution 2014/396/UE de la Commission du 24 juin 2014 autorisant la mise sur le marché de levure de boulanger traitée par UV (<i>Saccharomyces cerevisiae</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 186 du 26.6.2014, p. 108.
Huile de graine de coriandre	Décision d'exécution 2014/155/UE de la Commission du 19 mars 2014 autorisant la mise sur le marché d'huile de graine de coriandre en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 85 du 21.3.2014, p. 13.
Acide (6S)-5-méthyltétrahydrofolique sous forme de sel de glucosamine	Décision d'exécution 2014/154/UE de la Commission du 19 mars 2014 autorisant la mise sur le marché de l'acide (6S)-5-méthyltétrahydrofolique sous forme de sel de glucosamine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 85 du 21.3.2014, p. 10 ; modifié en dernier lieu par Décision d'exécution 2014/916/UE de la Commission du 15 décembre 2014, JO L 360 du 17.12.2014, p. 58.
Extrait de crête de coq	Décision d'exécution 2013/705/UE de la Commission du 29 novembre 2013 autorisant la mise sur le marché d'un nouvel ingrédient alimentaire, l'extrait de crête de coq, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 322 du 3.12.2013, p. 39.
Zéaxanthine de synthèse	Décision d'exécution 2013/49/UE de la Commission du 22 janvier 2013 autorisant la mise sur le marché de la zéaxanthine de synthèse en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 21 du 24.1.2013, p. 32.
Graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Décision d'exécution 2013/50/UE de la Commission du 22 janvier 2013 autorisant une extension de l'utilisation des graines de chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 21 du 24.1.2013, p. 34.
Lactoferrine bovine	Décision d'exécution 2012/727/UE de la Commission du 22 novembre 2012 autorisant la mise sur le marché de la lactoferrine bovine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil (FrieslandCampina), JO L 327 du 27.11.2012, p. 52.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Dihydrocapsiate	Décision d'exécution 2012/726/UE de la Commission du 22 novembre 2012 autorisant la mise sur le marché du dihydrocapsiate en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 327 du 27.11.2012, p. 49.
Lactoferrine bovine	<p data-bbox="635 398 1433 533">Décision d'exécution 2012/725/UE de la Commission du 22 novembre 2012 autorisant la mise sur le marché de la lactoferrine bovine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil (Morinaga), JO L 327 du 27.11.2012, p. 46 ;</p> <p data-bbox="635 562 1433 613">modifié en dernier lieu par Décision d'exécution (UE) 2015/568 de la Commission du 7 avril 2015, JO L 93 du 9.4.2015, p. 71.</p>
Gamma-cyclodextrine	Décision d'exécution 2012/288/UE de la Commission du 1 er juin 2012 autorisant la mise sur le marché de la gamma-cyclodextrine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 144 du 5.6.2012, p. 41.
Nouvelle base de gomme à mâcher	Décision d'exécution 2012/461/UE de la Commission du 3 août 2012 autorisant la mise sur le marché d'une nouvelle base de gomme à mâcher en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision d'exécution 2011/882/UE de la Commission, JO L 210 du 7.8.2012, p. 14.
Bêta-glucanes de levure	<p data-bbox="635 1030 1433 1164">Décision d'exécution 2011/762/UE de la Commission du 24 novembre 2011 autorisant la mise sur le marché des bêta-glucanes de levure en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 313 du 26.11.2011, p. 41.</p> <p data-bbox="635 1193 1433 1245">Rectificatif à la décision d'exécution 2011/762/UE, JO L 205 du 1.8.2012, p. 20.</p>
Flavonoïdes issus de <i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Décision d'exécution 2011/761/UE de la Commission du 24 novembre 2011 autorisant la mise sur le marché de flavonoïdes issus de <i>Glycyrrhiza glabra</i> L. en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 313 du 26.11.2011, p. 37.
Phosphatidylsérine de phospholipides de soja	Décision d'exécution 2011/513/UE de la Commission du 19 août 2011 autorisant la mise sur le marché de phosphatidylsérine de phospholipides de soja en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 215 du 20.8.2011, p. 20.
Extrait de haricot noir (de soja) fermenté	Décision d'exécution 2011/497/UE de la Commission du 9 août 2011 autorisant la mise sur le marché de l'extrait de haricot noir (de soja) fermenté en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 205 du 10.8.2011, p. 33.
Amidon de maïs phosphaté	Décision d'exécution 2011/494/UE de la Commission du 5 août 2011 autorisant la mise sur le marché d'amidon de maïs phosphaté en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 204 du 9.8.2011, p. 23.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Picolinate de chrome	Décision 2011/320/UE de la Commission du 27 mai 2011 autorisant la mise sur le marché du picolinate de chrome en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 143 du 31.5.2011, p. 36.
Chitine-glucane issu d' <i>Aspergillus niger</i>	Décision 2011/76/UE de la Commission du 2 février 2011 autorisant la mise sur le marché du chitine-glucane issu d'<i>Aspergillus niger</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 29 du 3.2.2011, p. 34.
Extrait mycélien de <i>Lentinula edodes</i> (shiitake)	Décision 2011/73/UE de la Commission du 2 février 2011 autorisant la mise sur le marché d'un extrait mycélien de <i>Lentinula edodes</i> (shiitake) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 29 du 3.2.2011, p. 30.
Produit de peptide de poisson (<i>Sardinops sagax</i>)	Décision 2011/80/UE de la Commission du 4 février 2011 autorisant la mise sur le marché d'un produit de peptide de poisson (<i>Sardinops sagax</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 31 du 5.2.2011, p. 48.
Phosphate d'ammonium ferreux	Décision 2010/715/UE de la Commission du 25 novembre 2010 autorisant la mise sur le marché de phosphate d'ammonium ferreux en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 310 du 26.11.2010, p. 16.
Sel de sodium de l'édétate de fer (III)	Décision 2010/331/UE de la Commission du 14 juin 2010 autorisant la mise sur le marché de sel de sodium de l'édétate de fer (III) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 149 du 15.6.2010, p. 16.
Püree und Konzentrat aus den Früchten von <i>Morinda citrifolia</i>	Décision 2010/228/UE de la Commission du 21 avril 2010 autorisant la mise sur le marché de purée et de concentré des fruits de <i>Morinda citrifolia</i> en tant que nouveaux ingrédients alimentaires en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 102 du 23.4.2010, p. 49.
Graines de Chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Décision 2009/827/CE de la Commission du 13 octobre 2009 autorisant la mise sur le marché de graines de Chia (<i>Salvia hispanica</i>) en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 294 du 11.11.2009, p. 14.
Extrait foliaire de luzerne (<i>Medicago sativa</i>)	Décision 2009/826/CE de la Commission du 13 octobre 2009 autorisant la mise sur le marché d'un extrait foliaire de luzerne (<i>Medicago sativa</i>) en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 294 du 11.11.2009, p. 12.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Huile d'algue extraite de la microalgue <i>Ulkenia</i> sp.	Décision 2009/777/CE de la Commission du 21 octobre 2009 concernant l'extension des usages de l'huile d'algue extraite de la microalgue <i>Ulkenia</i> sp. en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 278 du 23.10.2009, p. 54.
Extrait lipidique de krill de l'Antarctique <i>Euphausia superba</i>	Décision 2009/752/CE de la Commission du 12 octobre 2009 autorisant la mise sur le marché d'un extrait lipidique de krill de l'Antarctique <i>Euphausia superba</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 268 du 13.10.2009, p. 33.
Lycopène	Décision 2009/362/CE de la Commission du 30 avril 2009 autorisant la mise sur le marché de lycopène en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 110 du 1.5.2009, p. 54.
Lycopène issu de <i>Blakeslea trispora</i>	Décision 2009/365/CE de la Commission du 28 avril 2009 autorisant la mise sur le marché de lycopène issu de <i>Blakeslea trispora</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 111 du 5.5.2009, p. 31.
Oléorésine de lycopène extrait de la tomate	Décision 2009/355/CE de la Commission du 28 avril 2009 autorisant la mise sur le marché d'oléorésine de lycopène extrait de la tomate en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 109 du 30.4.2009, p. 47.
Lycopène	Décision 2009/348/CE de la Commission du 23 avril 2009 autorisant la mise sur le marché de lycopène en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 106 du 28.4.2009, p. 55.
Vitamine K2 (ménaquinone) issue de <i>Bacillus subtilis natto</i>	Décision 2009/345/CE de la Commission du 22 avril 2009 autorisant la mise sur le marché de la vitamine K2 (ménaquinone) issue de <i>Bacillus subtilis natto</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 105 du 25.4.2009, p. 16.
Feuilles de <i>Morinda citrifolia</i>	Décision 2008/985/CE de la Commission du 15 décembre 2008 autorisant la mise sur le marché de feuilles de <i>Morinda citrifolia</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 352 du 31.12.2008, p. 46.
Huile riche en acide arachidonique extraite du champignon <i>Mortierella alpina</i>	Décision 2008/968/CE de la Commission du 12 décembre 2008 autorisant la mise sur le marché d'huile riche en acide arachidonique extraite du champignon <i>Mortierella alpina</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 344 du 20.12.2008, p. 123.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Pulpe déshydratée de fruit de baobab	Décision 2008/575/CE de la Commission du 27 juin 2008 autorisant la mise sur le marché de pulpe déshydratée de fruit de baobab en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 183 du 11.7.2008, p. 38.
Huile d' <i>Allanblackia</i>	Décision 2008/559/CE de la Commission du 27 juin 2008 autorisant la mise sur le marché d'huile d'<i>Allanblackia</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 180 du 9.7.2008, p. 20.
Huile d' <i>Echium</i> raffinée	Décision 2008/558/CE de la Commission du 27 juin 2008 autorisant la mise sur le marché d'huile d'<i>Echium</i> raffinée en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 180 du 9.7.2008, p. 17.
Alpha-cyclodextrine	Décision 2008/413/CE de la Commission du 26 mai 2008 autorisant la mise sur le marché d'alpha-cyclodextrine en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 146 du 5.6.2008, p. 12.
Boissons à base de riz enrichies en phytostérols/phytostanols	Décision 2008/36/CE de la Commission du 10 janvier 2008 autorisant la mise sur le marché de boissons à base de riz enrichies en phytostérols/phytostanols en tant que nouvel aliment en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 8 du 11.1.2008, p. 15.
Huile concentrée en phytostérols/phytostanols	Décision 2007/343/CE de la Commission du 15 mai 2007 autorisant la mise sur le marché d'huile concentrée en phytostérols/phytostanols en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 129 du 17.5.2007, p. 63.
Huile d'origine végétale à teneur élevée en diacylglycérols	Décision 2006/720/CE de la Commission du 23 octobre 2006 relative à l'autorisation de mise sur le marché d'huile d'origine végétale à teneur élevée en diacylglycérols en tant que nouvel aliment en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 296 du 26.10.2006, p. 10.
Lycopène issu de <i>Blakeslea trispora</i>	Décision 2006/721/CE de la Commission du 23 octobre 2006 autorisant la mise sur le marché de lycopène issu de <i>Blakeslea trispora</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 296 du 26.10.2006, p. 13.
Huile de colza concentrée en insaponifiable	Décision 2006/722/CE de la Commission du 24 octobre 2006 autorisant la mise sur le marché d'huile de colza concentrée en insaponifiable en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 296 du 26.10.2006, p. 17.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Huile de germe de maïs concentrée en insaponifiable	Décision 2006/723/CE de la Commission du 24 octobre 2006 autorisant la mise sur le marché d'huile de germe de maïs concentrée en insaponifiable en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 296 du 26.10.2006, p. 20.
Pain de seigle enrichi en phytostérols/phytostanols	Décision 2006/59/CE de la Commission du 24 janvier 2006 autorisant la mise sur le marché de pain de seigle enrichi en phytostérols/phytostanols en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 31 du 3.2.2006, p. 21.
Pain de seigle enrichi en phytostérols/phytostanols	Décision 2006/58/CE de la Commission du 24 janvier 2006 autorisant la mise sur le marché de pain de seigle enrichi en phytostérols/phytostanols en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 31 du 3.2.2006, p. 18.
Isomaltulose	Décision 2005/581/CE de la Commission du 25 juillet 2005 autorisant la mise sur le marché de l'isomaltulose en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 199 du 29.7.2005, p. 90.
Isomaltulose	Décision 2005/457/CE de la Commission du 4 avril 2005 autorisant la mise sur le marché de l'isomaltulose en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 160 du 23.6.2005, p. 28.
Boissons à base de lait contenant des phytostérols/phytostanols ajoutés	Décision 2004/845/CE de la Commission du 12 novembre 2004 autorisant la mise sur le marché de boissons à base de lait contenant des phytostérols/phytostanols ajoutés en tant que nouveaux aliments ou ingrédients alimentaires, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 366 du 11.12.2004, p. 14.
Matières grasses à tartiner, de boissons lactées aux fruits, de produits de type yaourt et de produits de type fromage enrichis en phytostérols/phytostanols	Décision 2004/336/CE de la Commission du 31 mars 2004 relative à l'autorisation de mise sur le marché de matières grasses à tartiner, de boissons lactées aux fruits, de produits de type yaourt et de produits de type fromage enrichis en phytostérols/phytostanols en tant que nouveaux aliments ou nouveaux ingrédients alimentaires, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 105 du 14.4.2004, p. 49.
Produits de type lait et de produits de type yaourt enrichis en esters de phytostérol	Décision 2004/335/CE de la Commission du 31 mars 2004 relative à l'autorisation de mise sur le marché de produits de type lait et de produits de type yaourt enrichis en esters de phytostérol en tant que nouveaux ingrédients alimentaires en vertu du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 105 du 14.4.2004, p. 46.
Matières grasses à tartiner, de produits de type lait, de produits de type yaourt et de sauces épicées enrichis en phytostérols/phytostanols	Décision 2004/334/CE de la Commission du 31 mars 2004 autorisant la mise sur le marché de matières grasses à tartiner, de produits de type lait, de produits de type yaourt et de sauces épicées enrichis en phytostérols/phytostanols en tant que nouveaux aliments ou ingrédients alimentaires, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 105 du 14.4.2004, p. 43.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Matières grasses à tartiner, d'assaisonnements pour salades, de produits de type lait, de produits de type lait fermenté, de boissons à base de soja et de produits de type fromage enrichis en phytostérols/phytostanols	Décision 2004/333/CE de la Commission du 31 mars 2004 autorisant la mise sur le marché de matières grasses à tartiner, d'assaisonnements pour salades, de produits de type lait, de produits de type lait fermenté, de boissons à base de soja et de produits de type fromage enrichis en phytostérols/phytostanols en tant que nouveaux aliments ou ingrédients alimentaires, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 105 du 14.4.2004, p. 40.
Salatrim	Décision 2003/867/CE de la Commission du 1er décembre 2003 autorisant la mise sur le marché des différentes formes de salatrim en tant que nouveaux ingrédients alimentaires en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 326 du 13.12.2003, p. 32.
Jus de noni (jus du fruit de <i>Morinda citrifolia</i> L.)	Décision 2003/426/CE de la Commission du 5 juin 2003 relative à l'autorisation de mise sur le marché de "jus de noni" (jus du fruit de <i>Morinda citrifolia</i> L.) en tant que nouvel ingrédient alimentaire, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 144 du 12.6.2003, p. 12.
Protéines de pomme de terre coagulées et de leurs hydrolysats	Décision 2002/150/CE de la Commission du 15 février 2002 autorisant la mise sur le marché de protéines de pomme de terre coagulées et de leurs hydrolysats en tant que nouveaux ingrédients alimentaires en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 50 du 21.2.2002, p. 92.
Préparation de dextran produite par <i>Leuconostoc mesenteroides</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire de produits de boulangerie	Décision 2001/122/CE de la Commission du 30 janvier 2001 relative à l'autorisation de mise sur le marché d'une préparation de dextran produite par <i>Leuconostoc mesenteroides</i> en tant que nouvel ingrédient alimentaire de produits de boulangerie, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 44 du 15.2.2001, p. 46.
Préparations pasteurisées à base de fruits produites au moyen d'un traitement de pasteurisation à haute pression	Décision 2001/424/CE de la Commission du 23 mai 2001 autorisant la mise sur le marché de préparations pasteurisées à base de fruits produites au moyen d'un traitement de pasteurisation à haute pression, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 151 du 7.6.2001, p. 42.
Tréhalose	Décision 2001/721/CE de la Commission du 25 septembre 2001 relative à l'autorisation de mise sur le marché du tréhalose en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 269 du 10.10.2001, p. 17.
Matières grasses à tartiner enrichies aux esters de phytostérol	Décision 2000/500/CE de la Commission du 24 juillet 2000 relative à l'autorisation de mise sur le marché de «matières grasses à tartiner enrichies aux esters de phytostérol» en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire, en application du règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 200 du 8.8.2000, p. 59.
Phospholipides de jaune d'oeuf	Décision 2000/195/CE de la Commission du 22 février 2000 relative à l'autorisation de mise sur le marché de «phospholipides de jaune d'oeuf» en tant que nouvel aliment ou nouvel ingrédient alimentaire conformément au règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil, JO L 61 du 8.3.2000, p. 12.

Partie III : Autorisations des États membres selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 4, al. 2, du règlement (CE) n° 258/97

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Sulfate de chondroïtine (sel de sodium) de la fermentation avec la bactérie <i>Escherichia coli</i> (ATCC 24502)	Autorisation du Ministère des soins médicaux (NL) du 24 novembre 2017 concernant la mise sur le marché du sulfate de chondroïtine (sel de sodium) en tant qu'ingrédient alimentaire destiné à être utilisé dans des compléments alimentaires selon l'art. 6, al. 3 du règlement (CE) n° 2358/97.
Lyophilisat de microalgue <i>Tetraselmis chuii</i>	Autorisation de la Spanish Consumer Affairs, Food Safety and Nutrition Agency (ES) du 8 novembre 2017 concernant l'extension de l'utilisation d'un lyophilisat de microalgue <i>Tetraselmis chuii</i> en tant que complément alimentaire sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Graines de Chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Autorisation de la Spanish Consumer Affairs, Food Safety and Nutrition Agency (ES) du 2 novembre 2017 concernant l'extension de l'utilisation des graines de Chia dans des plats préparés stérilisés à base de grains de céréales, de pseudo-céréales et/ou de légumineuses sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Graines de Chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Autorisation du Ministère fédéral de la Santé et de la Condition féminine (AT) du 17 octobre 2017 concernant l'extension de l'utilisation des graines de Chia dans des pâtes à tartiner à base de fruits sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Champignons traités aux UV (<i>Agaricus bisporus</i>) présentant une teneur accrue en vitamine D	Autorisation de la Food Safety Authority of Ireland (IE) du 28 août 2017 concernant la mise sur le marché des champignons traités aux UV (<i>Agaricus bisporus</i>) présentant une teneur accrue en vitamine D sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Produit phospholipidique contenant de la phosphatidylsérine et de l'acide phosphatidique (MemreePlus™-40P)	Autorisation de la Finnish Food Safety Authority EVIRA (FIN) du 20 février 2017 concernant la mise sur le marché du produit phospholipidique MemreePlus™-40P contenant de la phosphatidylsérine et de l'acide phosphatidique sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Isomalto-oligosaccharide	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 17 février 2016 concernant la mise sur le marché de l'isomalto-oligosaccharide sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Champignons traités aux UV présentant une teneur accrue en vitamine D	Autorisation de la Food Safety Authority of Ireland (IE) du 26 février 2016 concernant la mise sur le marché des champignons traités aux UV présentant une teneur accrue en vitamine D sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Dihydrocapsiate (DHC)	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 18 septembre 2015 concernant l'extension de l'utilisation de dihydrocapsiate (DHC) en tant que complément alimentaire sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Vitamine K ₂ (ménaquinone 7)	Autorisation de la Food Safety Authority of Ireland (IE) du 27 avril 2015 concernant la mise sur le marché de la vitamine K₂ (ménaquinone 7) sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Huile à teneur élevée en phospholipides extraite de krill de l'Antarctique (<i>Euphasia superba</i>)	Autorisation de la Finnish Food Safety Authority EVIRA (FIN) du 13 mai 2015 concernant la mise sur le marché d'huile à teneur élevée en phospholipides extraite de krill de l'Antarctique (<i>Euphasia superba</i>) sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Graines de Chia (<i>Salvia hispanica</i>)	Autorisation de la Food Safety Authority of Ireland (IE) du 18 septembre 2015 concernant l'extension de l'utilisation des graines de Chia sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Phosphatidylsérine de phospholipides de poisson	Autorisation de la Finnish Food Safety Authority EVIRA (FIN) du 18 novembre 2015 concernant la mise sur le marché de phosphatidylsérine de phospholipides de poisson sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Lyophilisat de microalgue <i>Tetraselmis chuii</i>	Autorisation de la Spanish Consumer Affairs, Food Safety and Nutrition Agency (ES) du 4 mars 2014 concernant la mise sur le marché d'un lyophilisat de microalgue <i>Tetraselmis chuii</i> sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Méthylcellulose	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 10 octobre 2013 concernant la mise sur le marché de la méthylcellulose sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Huile à teneur élevée en DHA et EPA extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i>	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 6 juillet 2012 concernant la mise sur le marché de l'huile à teneur élevée en DHA et EPA extraite de la microalgue <i>Schizochytrium</i> sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Vitamine K ₂ (ménaquinone-7)	Autorisation du Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit (DE) du 23 mars 2012 concernant la mise sur le marché de la vitamine K₂ (ménaquinone-7) sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.

Denrée alimentaire	Prescriptions à respecter
Huile NKO® produite à partir de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>)	Autorisation de la Finnish Food Safety Authority EVIRA (FIN) du 2 février 2012 concernant l'extension d'utilisation de l'huile NKO® produite à partir de krill de l'Antarctique (<i>Euphausia superba</i>) sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Huile riche en acide arachidonique extraite du champignon <i>Mortierella alpina</i>	Autorisation du Ministry of Health Welfare and Sport (NL) du 19 décembre 2011 concernant la mise sur le marché d'huile riche en acide arachidonique extraite du champignon <i>Mortierella alpina</i> sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Extrait d'écorce de magnolia	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 17 octobre 2011 concernant la mise sur le marché d'extrait d'écorce de magnolia sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
L-pidolate de zinc	Autorisation de la Food Safety Authority of Ireland (IE) du 6 septembre 2011 concernant la mise sur le marché de L-pidolate de zinc sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Extrait de son de blé	Autorisation du Federal Service for Public Health, Safety of the Food Chain and the Environment (BE) du 26 juillet 2011 concernant la mise sur le marché d'extrait de son de blé sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Gomme de guar native	Autorisation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (FR) du 5 août 2010 concernant la mise sur le marché de la gomme de guar native sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
Sucromalt	Autorisation du Ministry of Health Welfare and Sport (NL) du 31 mars 2010 concernant la mise sur le marché de Sucromalt sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.
D-Tagatose	Autorisation de la Food Standards Agency (UK) du 14 décembre 2005 concernant la mise sur le marché du D-Tagatose sur la base des art. 4 et 6 du règlement (CE) n° 258/97.

Partie IV : Notifications des États membres selon l'ancien droit, c'est-à-dire l'art. 5 du règlement (CE) n° 258/97

Lien: https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/novel-food_notifications_en.pdf